

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Liliane DUBOIS, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Henri GAULARD, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Vincent LEBEDEL, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Jocelyne LEGRAND, MM. Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. David LORENCE, Philippe MARGRITE, Stéphane MARGRITE, Bruno MOISON, Laurent PIEN, Philippe PIRON, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Marc VALLETTE, Joël VAUDRU

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Bénédicte GOSSSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Gilles MALICOT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Aline NOUET qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne LEGRAND, M. Benoît PRECOURT, M. Guillaume VIGNET

Absents : Mme Emilie LAHONDES, M. François LETELLIER, Mme Sophie LOUISE, M. Sébastien MARIE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Délib. n°2020-005 : Acquisition de la salle paroissiale située 4 rue St-Martin (Condé-sur-Vire)

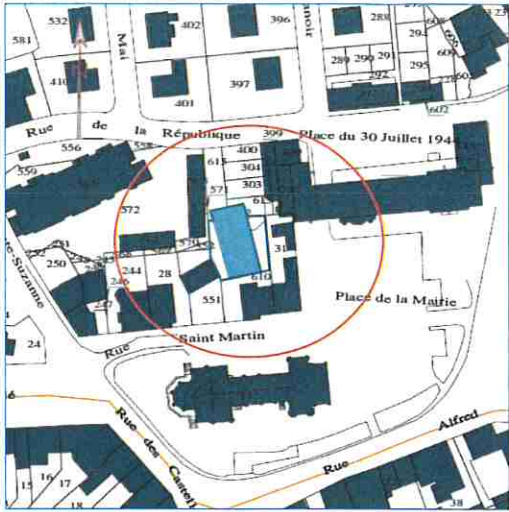
La commune a été approchée par le Diocèse de Coutances et le père Yver au sujet de la salle paroissiale, sise 4 rue St-Martin. Depuis plusieurs années, celle-ci n'est plus affectée aux séances de catéchisme, transférées à Torigny-les-Villes.

L'ensemble immobilier, cadastré AB 611, AB 612, AB 614, d'une surface de 240 m², a été édifié sur une enclave de 412 m², située en cœur de bourg. Il est desservi par un parking communal accessible depuis la rue de la République. Le bien comprend de plain-pied 4 salles de réunion, 1 WC et 1 garage (loué à un particulier).

Une partie des locaux est actuellement louée par la commune qui sous-loue au cabinet d'ostéopathie. A la livraison de la future maison médicale prévue dans le lotissement Lefoulon pour juillet 2020, les professionnels de santé quitteront les lieux pour rejoindre le nouveau bâtiment.

Considérant que le service France Domaine ne réalise plus d'évaluation immobilière pour les acquisitions inférieures à 60 000 €, l'étude notariale de Me Kouah à Torigny-les-Villes a été sollicitée et a estimé le bien à 60 000 € net vendeur.

Par délibération du 29/11/2019, l'association Saint-Yves (gérée par le Diocèse de Coutances), propriétaire du bien, a donné son accord pour sa cession à la commune au prix de 60 000 €.



L'intérêt pour la commune de se porter acquéreur est multiple :

- Se constituer une réserve foncière en centre-ville, à proximité immédiate des services et équipements communaux (médiathèque, salle des fêtes, cinéma, mairie...). Le site pourrait être valorisé pour accueillir une opération d'intérêt général, restant à définir ;
- Garantir la poursuite de la location des ostéopathes en attendant leur transfert en juillet 2020 dans la nouvelle maison médicale ;
- Offrir à la médiathèque un lieu provisoire de stockage et de travail pour la préparation des animations et ateliers participatifs.

Vu l'accord du propriétaire sur le prix de vente,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver l'acquisition, au prix de 60 000 € net vendeur, de l'ancienne salle paroissiale sise 4 rue St-Martin, cadastrée AB n°611, AB n°612, AB n°614, et appartenant à l'association Saint-Yves ;
- Autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

